

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE
L'INCENDIE DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES –
LE FIEU – CHAMADELLE – SAINT ANTOINE SUR L'ISLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à dix-sept heures, le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale de D.F.C.I. de ST-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE sous la présidence de Madame Martine LECOULEUX, Maire de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Présidente, MM. ARNOUD Alain, vice-présidents titulaires, BARRETEAU Patrick, Titulaires, MARTAUX Thierry, suppléants.

Représentés: MM. DUTOUR André & FEYTIT Jean-Pierre ont donné pouvoir à LECOULEUX Martine.

Excusés : MM. DOUSSAINT Bruno, ALLEGUEDE Jean-Bernard, PHILIPPE Daniel, MESNIER David.

Le quorum étant atteint par les membres présents, la Présidente ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Cotisation 2024,
- Prestation de la Fédération Girondine – Exercice 2024
- Budget primitif 2024
- Travaux
- Questions diverses

1/COTISATIONS 2024 :

Pour mémoire en 2023

Les cotisations 2024 sont fixées à :	2,13 €/ha	2,13
	7,50 € de Droit Fixe	7,50
	10,00 € de minimum d'encaissement	10,00

A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité la cotisation pour l'année 2024.

2/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 :

Après lecture du budget primitif de l'Exercice 2024, le Conseil Syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de	0.00 €
La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de	14 500.00 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de **14 500.00 €**

L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024.

3/ PRESTATIONS DE LA FEDERATION GIRONDINE POUR L'EXERCICE 2024 :

Le coût des prestations de la Fédération Girondine pour l'année 2024 a été calculé en fonction des données du rôle 2024 et s'élève à 2 450,00 € TTC (2 200€ en 2023).

Elles comprennent le secrétariat, la comptabilité et la gestion complète du rôle.

Les frais d'affranchissement engagés par la Fédération Girondine de D.F.C.I pour l'assemblée générale et les divers conseils syndicaux qui auront lieu au cours de l'année, seront refacturés en fin d'exercice à l'Association syndicale de D.F.C.I de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 611.

L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le montant relatif aux prestations de la Fédération pour l'exercice 2024.

6/ Travaux réalisés en 2023 :

Les travaux ont été réceptionnés le 9 novembre 2023 et se détaillent comme suit :

PN°2 - Le Ronzeau

PN°6 - Les Marais

Montant total de l'opération HT:	18 939,93 €	facturé TTC 20 973,67 €
<u>FINANCEURS</u> UE	42,40 %	7 946,58 €
ETAT	37,60 %	7 046,97 €
AUTOFINANCEMENT :	5 980,12 €	(20% DU HT) – ARTICLE 6558

5/ TRAVAUX : PREVISIONS :**DOSSIER DE TRAVAUX FEADER SOUS GESTION DE LA FEDERATION GIRONDINE DE DFCI**

INFOS MATHIEU BONNEMAZOU 05 57 85 40 28 - 06 75 65 45 36

– ETUDE GUILLAUME BEÏ – 05 57 85 40 24 - 06 12 98 04 70 L'étude regroupe les travaux éligibles,

La Présidente expose au Conseil Syndical que l'ASA de DFCI va procéder à des travaux.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme 2023 pour la ou les infrastructures suivantes :

PROGRAMMATION DE MISE AUX NORMES DE PISTE EN SOL NATUREL 2023-05 . P452

PN°11 - Serpe

PN°15 - Bois de La Chau

PN°7 – Bois du Grand Bardou

PN°17 – Bois du Grand Bardou

PN°5 - Fenouil

PN°13 – Boisvert *L'accord de 4 propriétaires a été obtenu pour l'emprise réglementaire de 10 mètres*

PN°14 - Pinceguère

PN°1 – Le Frappier

Montant des travaux :	92 319.00 €	
Montant des frais de suivi :	5 435.95 €	
Frais immatériels :	0,00	
Montant total de l'opération HT:	97 754,95 €	estimé TTC 108 074,04 €
<u>FINANCEURS</u> UE	64,00 %	62 563,17 €
CR	16,00 %	15 640,79 €
AUTOFINANCEMENT :	29 870,08 €	(20% DU HT) – ARTICLE 6558

L'ASA demande à la Fédération Girondine de DFCI d'assurer le suivi administratif et financier des travaux, et donne pouvoir à la Fédération Girondine de DFCI de signer tout document permettant la bonne fin de l'opération.

En tant que bénéficiaire finale de l'aide, l'ASA se substitue à la Fédération Girondine de DFCI en tant que responsable de l'opération et:

- Certifie ne pas avoir sollicité et ne pas solliciter à l'avenir pour le même projet d'autres crédits (nationaux ou européens) que ceux demandés par le biais de la Fédération Girondine de DFCI
- Certifie que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution
- S'engage à informer la Fédération Girondine de DFCI de toute modification, de ses engagements, de son projet, afin qu'elle le notifie à la DDTM,
- S'engage à transmettre à la Fédération Girondine de DFCI la déclaration de début des travaux afin qu'elle informe la DDTM,
- S'engage à réaliser l'opération présentée dans la demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur et la décision attributive d'aide,
- - S'engage à assurer, directement ou par voie de convention, l'état fonctionnel des investissements exécutés pendant 5 ans,

L'ASA est informée qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de ces engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé par les organismes de contrôle, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

L'ASA accepte de verser sa part d'autofinancement et d'effectuer toutes les régularisations demandées par la Fédération.

Cette participation correspond à la différence entre le montant TTC des dépenses (factures et frais de suivi des travaux) et les subventions.

- Le Conseil Syndical délègue à sa Présidente tout pouvoir pour traiter et signer les documents consécutifs aux travaux.

_____ voix POUR 5 _____ voix CONTRE 0 _____ voix ABSTENTION 0

5/ CONVENTION DE MANDAT ET D'ASSISTANCE:

Une convention sera signée entre l'ASA de DFCI et Bruno LAFON, Président de la DFCI Gironde dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement financé précité 2023-05 P452.

6/ Zones noires

Saint-Christophe-de-Double

La Maire, Présidente, fait part de la convocation du 24 janvier 2024 pour la deuxième fois par M. Matthieu Doligez, Sous-Préfet, en présence du Colonel Olivier Chavatte et du Capitaine Benoit de Bladis qui réitérent leur proposition de programmes de travaux sur des secteurs qu'ils qualifient de « zones noires » car insuffisamment accessibles, selon détail dans le tableau suivant ;

Secteur	Piste ou chemin	Travaux à réaliser	Priorité
1	P1 - P6	Maintenir en état et débroussailler les abords	4
1	C50 - C55	Faire rejoindre les chemins C50 et C55 et en faire Une vraie piste DFCI pour accéder au massif et le diviser	2
2	P2 – P3	Maintenir en état et débroussailler les abords	5
3	C69	Créer une vraie piste DFCI à la place du chemin C69 Et le faire rejoindre le chemin C72	3
3	C72	Remplacer le chemin C72 par une vraie piste DFCI Et le faire rejoindre le chemin C65 par le lieu-dit Le Grand Fourquet avec la création d'un passage à gué pour éviter un cul de sac dangereux	1

Certains travaux sont déjà prévus dans le programme 2024. La priorité 1 va nécessiterait un chiffrage couteux, et une réalisation compliquée d'autant que la piste à créer est située en zone Natura 2000.

Chamadelle

Par ailleurs, en ce qui concerne les pistes sur Chamadelle, Des courriers ont déjà été adressés, mais seuls trois accords ont été reçus sur 21 propriétaires 21, ce qui bloque la poursuite de l'opération.

7/ Renforcement du soutien au réseau DFCI :

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a acté, dans son courrier du 24 février 2023, le renforcement des moyens affectés à la Fédération Girondine et aux ASA de DFCI en accordant une aide spécifique de 1,8 M€ qui devrait être pérennisée dans les années à venir.

Un des objectifs est de participer au dispositif de surveillance des massifs forestiers en périodes à risques d'incendies, par la mise en place de patrouilles.

La DFCI a recruté des agents de surveillance forestière qui pourront aider les ASA au quotidien.

Pour le Nord Gironde : Olivier FORET 06 20 99 02 74 olivier.foret@ardfci.com.

8/ Travaux 2025 Etude en 2023 :

Après une visite de terrain, Matthieu BONNEMAZOU a réalisé un chiffrage de remise en état en sol naturel concernant la piste 72, la piste 67 à reprofiler (Fourgereau), la piste au sud de la P15 (Fonneuve), la piste P8 (Brande Bergère), une aire de retournement sur la piste 72 (env 20000€ TTC) Les propriétaires des parcelles attenantes à la P72 seront contactés pour rétablir l'emprise de la piste.

9/ QUESTIONS DIVERSES :

✓ REGROUPEMENT AVEC LES ASA DE LAGORCE ET LAPOUYADE

Le Colonel CHAVATTE souhaite un regroupement des trois ASA. Contact a été pris avec l'ASA de DFCI du Blayais qui a déjà effectué des regroupements Président Hervé Capdeville 06 38 42 38 34 (Donnezac) et Vice- Président Gilles Sensier 07 70 15 90 41 (PM Cotisation 15€ le 1^{er} ha puis 2€ par ha). Avis très défavorable est donné, mais les maires seront consultés lors d'un prochain conseil syndical.

✓ DES DECHARGES SAUVAGES TROP NOMBREUSES

Les communes de St-Christophe-de-Double et du Fieu ont fait appel à l'Association TAPAJ pour procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages constatés et à leur transport vers la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15

La Présidente
Martine LECOULEUX